



- conseil d'administration du 7 novembre 2014 -

**RESOLUTION CA n°44-2014  
ETAT DU PLAN CLIMAT ENERGIE DU PARC NATIONAL  
DES PYRENEES ET DESIGNATION  
D'UN ELU REFERENT**

Le Parc national des Pyrénées s'est engagé dans une démarche de plan climat énergie territoire par la délibération n°32-2011 en date du 22 novembre 2011.

Le plan climat énergie territoire vise deux objectifs :

- l'atténuation en limitant l'impact du territoire sur le climat par la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- l'adaptation en réduisant la vulnérabilité du territoire aux conséquences du dérèglement climatique.

Plusieurs séries d'ateliers de travail participatifs ont eu lieu au cours des années 2013 et 2014. Ces rencontres ont permis de faire ressortir vingt neuf actions qui sont regroupés en huit objectifs stratégiques :

- proposer des alternatives à l'usage individuel de la voiture,
- aider le territoire à adapter les activités liées à la montagne en poursuivant les actions de connaissance du changement climatique,
- améliorer la gestion des déchets en montagne,
- accompagner le territoire vers l'autonomie énergétique,
- accélérer la montée en puissance et la diffusion des circuits courts,
- favoriser les changements de comportement par l'éducation, la sensibilisation,
- accompagner l'aménagement durable du territoire,
- viser l'exemplarité environnementale de l'établissement du Parc national des Pyrénées.

Ce plan est en cours de validation par les différents acteurs et sera soumis aux instances du Parc national des Pyrénées au début de l'année 2015.

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

- prend acte de l'état d'avancement du plan climat énergie territorial du Parc National des Pyrénées,

././

- désigne Jean-Bernard SEMPASTOUS, Maire de Bagnères de Bigorre comme élu référent du plan climat énergie territorial du Parc National des Pyrénées.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 7 novembre 2014.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

